



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 19 septembre 2022 à 19 h à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Étaient absents:

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Assiste également à la séance: monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**
2. **DOSSIER - EMPLOYÉ # 32-0002**
3. **DOSSIER – EMPLOYÉE # 13-0003**
4. **LES HUILES BERTHIER INC. - ARPENTAGE**
5. **SERVICE D'ERGONOMIE DE BUREAU – SYNETIK**
6. **POSTE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**
7. **FÊTE NATIONALE 2023**
8. **AUTRE(S) SUJET(S)**
9. **Période de question(s)**
10. **Levée de la séance**

Ouverture de la séance

Tous les membres présents déclarent avoir reçu avis spécial de convocation.

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 19h30, déclare la séance ouverte.



2022.09-171 Dossier Employé # 32-0002 – Sébastien Barrette

CONSIDÉRANT la réception de la démission de monsieur Sébastien Barrette, responsable des travaux publics, le 18 septembre 2022 par courriel transmis à monsieur Robert Pufhal, maire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la démission de monsieur Sébastien Barrette, responsable des travaux publics.

QUE la dernière journée de travail est le 23 septembre 2022.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier remettra à monsieur Barrette tout montant dû au 23 septembre 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Dossier – Employée # 13-0003

Les membres du conseil municipal discutent de ce dossier

2022-09-172 Les Huiles Berthier inc. – Frais d’arpentage

CONSIDÉRANT que la compagnie Les Huiles Berthier inc. projetait d’acquérir le lot numéro 6 434 114, propriété de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que des travaux d’arpentage ont été réalisés pour Les Huiles Berthier inc. ;

CONSIDÉRANT que d’après les informations reçues, il s’avère impossible de procéder à la réalisation du projet anticipé ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède au remboursement d’une facture d’arpentage au montant de 1 494.73\$ à Les Huiles Berthier inc.

QUE ce montant sera remboursé à la suite de la réception, par la municipalité, de tous les documents produits par l’arpenteur géomètre



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022-09-173 Service d'ergonomie de bureau - SYNETIK

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'implanter des solutions ergonomiques durables des postes de travail suivants :

- Poste de la secrétaire-réceptionniste
- Poste de la directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT l'offre de service de SYNETIK ErgoSolutions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de service de SYNETIK ErgoSolutions au montant total de 1050,00 \$.

Que l'offre de service de SYNETIK ErgoSolutions en date du 19 septembre 2022 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022-09-174 Embauche – Secrétaire réceptionniste

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche madame Michèle Beaudoin à titre de secrétaire-réceptionniste à partir du 3 octobre 2022.

QUE madame Beaudoin bénéficie tous les avantages offerts par la municipalité.

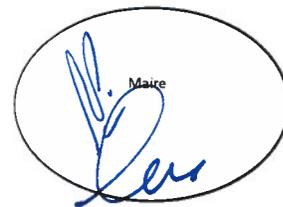
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Fête nationale 2023

Les membres du conseil établissent leur plan d'action concernant les activités de la Fête nationale 2023.

Autre(s) sujet(s)

Aucun



Période de questions

Aucune question n'a été présentée.

2022.09-175 Clôture et levée de la séance

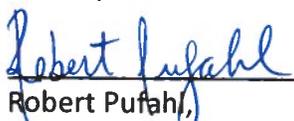
Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Réjean Marsolais
Greffier et adjoint à la direction générale

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Robert Pufahl,
Maire

